Communications de la Chambre de commerce suisse en France

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **21 (1941)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DATES	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles en raison des quittances délivrées pendant le mois précédent par : 1° Les directeurs de théâtres et tous autres établissements de spectacles. 2° Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1er au 25 (1) .. .	Taxe unique à la production de 9 p. 100 et taxe sur le chiffre d'affaires 3 p. 100 et taxe sur les transactions de 1 p. 100. Paiement. En ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent, et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits, ou paiement des acomptes provisionnels. En ce qui concerne la taxe sur les transactions de 1 p. 100. Paiement sur les recettes et les débits du mois précédent.	Recettes des Contributions Indirectes à Paris (Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1er au 31	Contributions directes mises en recouvrement le mois précédent. Paiement de la mensualité exigible.	Perception

(1) Les dates de versement varient suivant le tableau ci-dessous :

Sociétés autres que les anonymes : Du 18 au 20 Sociétés anonymes : du 21 au 24	Particuliers : De A à B : du 1 au 5 De C à D : du 6 au 7 E-F-G-H : du 8 au 9 De I à L : du 10 au 11 De M à P : du 12 au 13 De Q à S : du 14 au 15 De T à Z : du 16 au 17

Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

COMMUNICATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Notre Compagnie a obtenu récemment l'autorisation d'établir des communications téléphoniques entre son Secrétariat Général à Paris et le Secrétariat de sa Section de Lyon et du Centre, à Lyon. Les essais que nous avons faits ont été satisfaisants.

La possibilité qui est ainsi donnée à ces deux Secrétariats de se mettre rapidement en relation l'un avec l'autre exercera certainement une influence très heureuse sur l'activité de notre Compagnie tout entière.

Il a été décidé qu'une communication serait établie chaque semaine. L'appel a lieu le samedi, à 7 heures du matin.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES USINES CHIMIQUES
Rhône-Poulenc
SOCIÉTÉ ANONYME au CAPITAL de 200.000.000 de FRANCS
21, Rue Jean-Goujon
PARIS

Maison
M. LUSTENBERGER & DURST
CHAM (Suisse)
Maison fondée en 1862
Exportation des véritables fromages
EMMENTAL -- GRUYÈRE -- SBRINZ
Crème de Gruyère marque LE SUPERBE